

# ÉMILIE POIRRIER-NDOUNGA

**Passionnée par le droit, Émilie Poirrier-Ndounga souhaite aider les futurs époux dans leur projet de mariage civil. La Corpopétrussienne nous explique son projet d'utilité publique !**

**N**otaire de formation, Émilie est uneoureuse du droit, et plus particulièrement celui lié à la famille. « C'est un domaine concret qui nous touche tous, tout au long de la vie. En ce moment, je suis en transition dans ma vie professionnelle. Je me laisse porter au gré des opportunités. Mon souhait est de transmettre mes connaissances juridiques au plus grand nombre possible. »

Depuis trois ans, la jeune femme enseigne à l'université de Tours. « J'aimerais aussi m'investir au sein de Saint-Pierre-des-Corps, c'est important pour moi ! J'ai constaté en échangeant avec mon entourage que lorsqu'on se marie, nous ne connaissons pas les lois liées à cet engagement. Je souhaiterais donc mettre en place, en lien avec la mairie, des ateliers participatifs pour que les futurs mariés puissent préparer leur union civile. L'objectif n'est pas de se substituer à un professionnel du droit mais de transmettre certaines clés aux couples pour débiter leur projet. En tant que citoyen, il me semble important que chacun puisse avoir des notions en droit. C'est dans l'intérêt de tous et cela peut être utile tout au long de la vie. »

Face au mariage, les couples peuvent s'interroger dans de multiples

domaines. « À partir du moment où vous vous posez une question, je vous conseille de rencontrer un professionnel qui pourra vous donner une réponse personnalisée, ce qui n'est pas le cas d'internet où beaucoup d'informations circulent mais ne sont pas nécessairement adaptées à votre cas particulier. Si vous vous demandez quel régime matrimonial vous conviendrait le mieux, consultez un notaire » souligne Émilie.

Au cours des ateliers, Émilie propose de faire travailler les futurs conjoints en binôme. « Cela permettra au couple de passer un moment privilégié à deux, de préparer ensemble leur union et de découvrir tous les articles lus lors de la cérémonie. »

Si le projet fonctionne bien, Émilie aimerait étendre le dispositif à d'autres thématiques. « J'imagine très bien un atelier sur la première acquisition immobilière, un domaine où ici encore nombreux sont ceux qui se posent des questions à ce sujet, tout comme celles liées aux démarches pour préparer sa succession. »

Lorsqu'Émilie ne consulte pas son code civil, celle-ci aime se balader dans la ville. « Saint-Pierre-des-Corps est une commune " ville-village ",

j'aime beaucoup, les personnes sont agréables. Quand on vit ici, on ne veut plus partir. On est proche de tout, il y a les commerces, la gare, la nature avec les bords de la Loire et la bibliothèque où je me rends régulièrement » conclut la Corpopétrussienne. ■

## LES DIFFÉRENTS RÉGIMES MATRIMONIAUX

- **Communauté légale dite communauté d'acquêts** : les biens acquis par les époux pendant le mariage ainsi que tous leurs revenus sont communs, le reste des biens leur est propre. Attention : la plupart des dettes sont aussi communes !
- **Communauté universelle** : l'ensemble des biens dont les époux sont propriétaires sont communs.
- **Séparation de biens** : chaque époux est seul propriétaire des biens qu'il achète et dans les proportions achetées, s'il s'agit de biens en indivision.
- **Participation aux acquêts** : pendant le mariage, ce régime fonctionne comme une séparation de biens mais, à l'issue du mariage, les époux partagent leur enrichissement réalisé au cours du mariage.

« À noter que les régimes matrimoniaux sont des régimes types prévus par la loi mais ils peuvent être aménagés selon la volonté et la situation des époux » souligne Émilie. ■

